



Société pédagogique genevoise

CONSEIL REPRÉSENTATIF DE LA SPG
– 14 SEPTEMBRE 2006 –

– RÉSOLUTION –

FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Considérant :

- La résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2006 ;
- Le rapport final (juin 2006) « *Fonctionnement de l'enseignement primaire : analyse et perspectives* » issu de la commission ad hoc ;
- Les deux modèles contenus dans le rapport final ;
- Le préavis exprimé par le conseiller d'État en charge du DIP en séance le 1^{er} septembre 2006 en faveur du modèle no 1,

Les membres du Conseil représentatif de la SPG, réuni-e-s en séance ordinaire le 14 septembre 2006,

- ◆ **Déclarent** leur nette préférence pour le modèle no 2 ;
- ◆ **Refusent** qu'une décision abrupte mette fin aux travaux ;
- ◆ **Se prononcent** pour une poursuite de négociations qui prennent en compte l'avis de l'association professionnelle ;

A cette fin, les membres du CR demandent au conseiller d'État que

- Les travaux continuent **sur la base du mandat de départ** (8 décembre 2005) donné par le département et négocié avec les partenaires ;
- La négociation reparte avec la volonté d'**éprouver** de manière objective **les deux modèles** ;
- Les séances soient animées (ou co-animées) par **un consultant externe** (par exemple M. G. Solaux s'il est disponible) ;
- Le temps nécessaire soit accordé au syndicat pour **consulter à nouveau sa base** avant toute déclaration publique ou décision quant au modèle qui pourrait finalement être retenu.

En outre, les membres du CR demandent à leurs délégué-e-s de se retirer immédiatement de la négociation si les représentants du département ne respectent pas les points exposés ci-dessus.

Résolution adoptée à l'unanimité moins 1 abstention